

n° 347. Codes mixtes

demande de fixation

Piepmann 7324 - 2.11.71.

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il y a deux écoles de la commune une mixte et
fait. sur demande du Corps enseignant, M. l'Inspecteur g^{al} de l'enseignement consulté,
le Conseil municipal demande pour voisins administratives, la transformation d'écoles de garçons
et de fil., en une école mixte à 5 classes.